



Gestion de la mobilité en entreprise

Principes et Bonnes pratiques

Atelier dans le cadre du renouvellement de la charte de participation – Meyrin, 19 novembre 2015

GESTION DE LA MOBILITE | |
mobilid3e

Principe / Bonne pratique 1

Considérer tous les modes/modalités de déplacement sur un pied d'égalité



=



MOBILITY MANAGEMENT | |
mobilidee

Principe / Bonne pratique 1

Considérer tous les modes/modalités de déplacement sur un pied d'égalité

<u>Valorisation économique de la place de parking</u>	<u>Mensuel</u>	<u>Annuel</u>
Prix moyen d'une place dans les environs	CHF 100.-	CHF 1'200.-

Subvention des autosolistes	Avant	Après
Prix moyen d'une place de parking	1'200.-	1'200.-
Tarification pour les collaborateurs	0.-	600.- CHF 50.-/mois
Subvention indirecte	1'200.-	600.-

Non autosolistes (covoitureurs, cyclistes, usagers des TP,...)	Avant	Après
Prime d'écomobilité	0.-	600.-

→ Le curseur “prix de la place” et/ou “subvention” peut varier

Principe / Bonne pratique 2 Gestion du stationnement



Critères d'accessibilité au site



Critères professionnels



Critères personnels

+



Parking occasionnel

Principe / Bonne pratique 3
Adopter une gestion dynamique de la mobilité



Principe / Bonne pratique 3

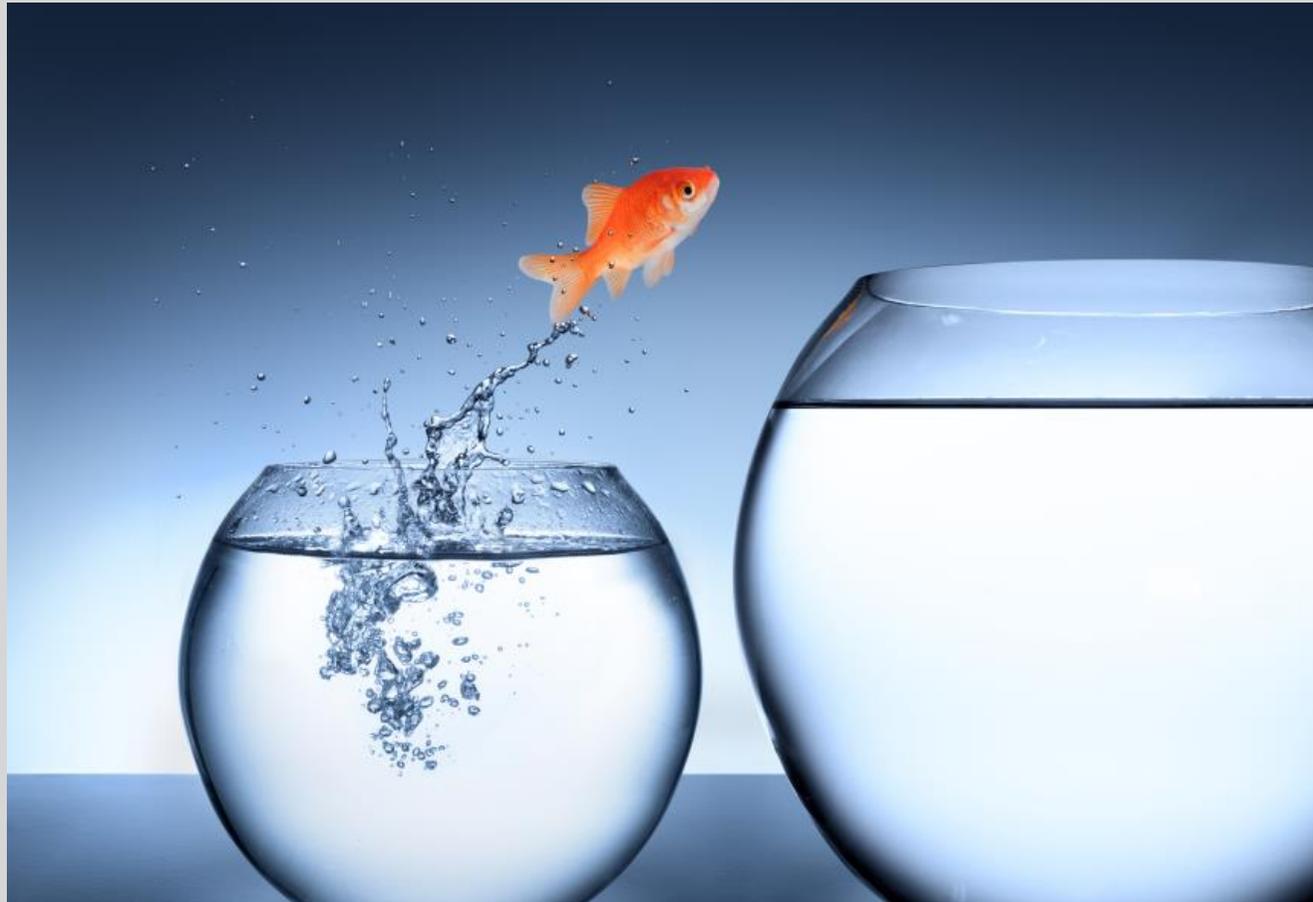
Adopter une gestion dynamique de la mobilité

Principe : Prendre en compte le renouvellement du personnel et ses changements de vie et proposer une réflexion régulière aux collaborateurs sur leurs choix de mobilité.

Cette bonne pratique consiste à amener les collaborateurs à repenser périodiquement leur mobilité en les invitant à solliciter annuellement une des prestations de mobilité proposées par leur entreprise, comme par exemple une place de parc, une participation financière à l'abonnement de transports publics ou encore une prime d'écomobilité.

Concernant les places de parc, une attribution annuelle permet de prendre en compte l'évolution des besoins créée par le départ et l'arrivée de nouveaux-elles collaborateurs-trices, leurs changements de situation personnelle (déménagement, enfants à charge,...) ainsi que professionnelle (nouvelles missions,...).

Principe / Bonne pratique 4
Proposer une communication active et continue



Principe / Bonne pratique 4

Proposer une communication active et continue

Principe : Sensibiliser dans la durée pour préparer et accompagner le changement d'habitude de mobilité

Un changement des habitudes et des comportements prend du temps. Aussi, dans le cadre d'un plan de mobilité ayant pour objectif d'inciter les collaborateurs à venir autrement qu'en voiture individuelle, il est primordial de procéder par étapes : sensibiliser, communiquer sur les alternatives possibles, et les faire tester pour ensuite envisager un changement de mode de transport.

Principe / Bonne pratique 5
Proposer un plan d'action complet et cohérent



Principe / Bonne pratique 5

Proposer un plan d'action complet et cohérent

Principe : Proposer un plan d'action complet qui permette de faire changer efficacement les habitudes de mobilité en le nourrissant de mesures cohérente et soutenues par des acteurs clés de l'entreprise.

Un plan de mobilité peut être défini comme un écosystème, dont la réussite dépend de l'intégration des différents leviers d'interventions que sont :

- l'incitation à l'utilisation de modes de transports durables
- la gestion du stationnement
- la communication
- proposer un plan d'action évolutif en fonction de la "maturité" des collaborateurs

Il est en outre nécessaire que le projet fasse l'objet d'un suivi régulier, que l'ensemble des acteurs soient impliqués et que les ressources humaines et financières engagées dans le processus soient suffisantes au regard des mesures prises.



MOBILITY MANAGEMENT | |
mobilidee



Merci pour votre attention !